



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Dixième Réunion des Présidentes de parlement

L'INNOVATION AU SERVICE DE L'EGALITE DES SEXES : *Faire du développement, de la paix et de la démocratie une réalité pour les femmes comme les hommes*

Siège des Nations Unies, New York, 29 et 30 août 2015
Organisée par l'Union interparlementaire

NOTE DE SYNTHÈSE

Thème 3 - Développement : innover pour financer l'égalité des sexes

L'égalité des sexes et l'émancipation de toutes les femmes et de toutes les filles sont au cœur du développement, comme l'affirme clairement le nouveau programme de développement durable et comme cela a été dit en outre lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui a eu lieu à Addis-Abeba le mois dernier.

ODD correspondants

*5.a Entreprendre des réformes visant à **donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques**, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne*

*1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur **des stratégies de développement** favorables aux pauvres et **soucieuses de la problématique hommes-femmes**, [afin] d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté*

*8.5 D'ici à 2030, **parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes**, y compris les jeunes et les personnes handicapées, **un travail décent** et un salaire égal pour un travail de valeur égale*

*17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de **données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique** et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays*

Cependant, pour réaliser ces objectifs – à savoir transposer les engagements politiques et les cadres juridiques dans la réalité – il faut des moyens, comme cela a été souligné dans le **document final de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP** :

"Le véritable enjeu, c'est toujours l'application de la loi. Il faut donc prévoir la mise en place de dispositifs adéquats dans la législation nationale et veiller à ce que les budgets allouent des ressources financières et humaines suffisantes pour faire appliquer la loi."

En outre, l'investissement dans les femmes et l'égalité des sexes est payant. Les femmes réinvestissent 90 % de leurs revenus pour leur famille et leur collectivité, contre 30 à 40 % dans le cas des hommes. On note par ailleurs, dans certains pays d'Afrique, lorsque les mères ont fait cinq ans d'études primaires, leurs enfants ont 40 % de chances en plus que les autres de dépasser l'âge de 5 ans.

Pour autant, l'égalité entre hommes et femmes est sous financée et trop peu de moyens sont mis à disposition.

Pour faire progresser les droits des femmes et l'égalité des sexes, il importe, comme pour l'aide publique au développement, d'établir des priorités en ce qui concerne l'affectation des crédits budgétaires et les politiques fiscales. Mais pour répondre aux besoins des hommes et des femmes, il faut aussi que les politiques et organes financiers internationaux soient transparents.

Enfin, il faut s'assurer, lors de l'examen de l'efficacité de l'aide et du contrôle des dépenses nationales, que ces politiques contribuent à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et l'égalité des sexes.

Il est particulièrement préoccupant de voir que les crises économiques ont eu des répercussions sur la part des ressources allouées à la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes. Les politiques d'austérité ne sont pas neutres en ce qui concerne l'égalité des sexes et il importe par conséquent d'en examiner les effets de près.

Questions à examiner

- **Transparence des instances nationales.**

Quels genres d'innovations faut-il pour que les besoins concernant l'égalité entre hommes et femmes soient pris en compte dans l'élaboration du budget national et que des crédits suffisants soient prévus pour mettre en œuvre les lois et politiques correspondantes ?

Au Maroc, une nouvelle loi rend obligatoires la prise en compte de l'égalité des sexes dans l'ensemble du processus budgétaire et la rédaction d'un rapport sur le sujet dans le cadre de la Loi de finances annuelle. Au Népal, l'adoption de la budgétisation-genre a entraîné une augmentation des crédits alloués à la promotion de l'égalité des sexes, qui sont ainsi passés de 11 % en 2007 à 22 % en 2011. L'accent a été mis en grande partie sur l'amélioration des services publics pour les femmes et les filles. Ce choix a probablement eu une incidence sur l'aide publique au développement reçue par ce pays, puisqu'en 2012-2013, 67 % de cette aide portait sur l'égalité hommes-femmes. En Iraq, par contre, seuls 14 % de l'aide sont consacrés à l'égalité des sexes.

- Quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour favoriser l'égalité des sexes dans la mobilisation des ressources nationales ?
- Comment faire pour que les politiques d'austérité n'aient pas un effet disproportionné sur les femmes ?

- **Transparence des instances internationales chargées des questions financières et de développement.**

De quels moyens novateurs dispose-t-on pour assurer le contrôle parlementaire des politiques (de leur définition à leur mise en œuvre) ?

La plupart des pays donateurs de l'OCDE publient désormais des informations sur la part de l'aide au développement qu'ils allouent à l'égalité des sexes. En 2012-2013, la part ainsi allouée à l'égalité des sexes représentait 30 % de l'aide totale des pays concernés en moyenne, mais seulement 9 % des objectifs principaux.

- Quel rôle les parlements des pays de l'OCDE peuvent-ils jouer pour qu'une part plus importante de l'aide soit affectée en premier lieu à l'égalité des sexes ?

En 2014, une "communauté de pratique des ministres des Finances sur l'égalité homme-femme" a vu le jour. Cette "communauté", qui rassemble aujourd'hui la Jamaïque, la Mauritanie, le Maroc, le Nigéria, la Roumanie, le Rwanda, la Sierra-Leone et le Timor-Leste, travaille en étroite relation avec la Banque mondiale, ONU-Femmes et l'agence britannique d'aide au développement. Bien que ce ne soit pas son objectif premier, cette communauté peut être un outil pour instaurer des politiques internationales plus soucieuses de l'égalité des sexes dans les domaines du financement et du développement.

- Quel rôle les parlements peuvent-ils jouer dans ce cadre ?

Le Mécanisme mondial de financement de l'initiative "Toutes les femmes, tous les enfants" mis en place récemment pour promouvoir la santé de la mère et de l'enfant, en partie grâce à des fonds privés, offre un moyen supplémentaire pour financer l'égalité entre hommes et femmes.

○ Quelles sont les implications d'un tel mécanisme pour le contrôle parlementaire ?

- **Suivi de l'incidence des budgets nationaux, de l'aide au développement et des politiques financières sur les questions d'égalité des sexes.**

Peut-on envisager de nouvelles méthodes et lesquelles ?

Faut-il charger une commission mixte spécialisée de contrôler les budgets et la mise en œuvre des lois sous l'angle de l'égalité des sexes, comme cela se fait en Afrique du Sud ?

Faut-il que toute l'aide passe par les budgets nationaux pour faciliter le contrôle (voir les mesures prises à cet égard par le Rwanda et le Timor-Leste, ainsi que l'objectif de 85 % prévu par le Partenariat de Busan pour une coopération efficace en matière de développement) ?

Faut-il que tous les pays bénéficiaires exigent que les prêts internationaux soient soumis à l'examen et à l'approbation du Parlement (voir les changements opérés dans ce domaine par le Ghana et les Philippines) ?